

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mai, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36 **Quorum** : 19

Présents : 30

Ayant donné un Pouvoir : 04

Absents : 02

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 34

Résultat du vote :

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 34

Pour : 34

Contre : 0

Majorité absolue des suffrages exprimés : 18

Secrétaire de séance :

Georges CAGNIN

Date de la convocation :

21/05/2024

30 présents : **Avressieux** : MM. REGALLET Paul, WALLE Olivier. **Belmont-Tramonet** : Mme BOURBON Marie-Christine, M. VERGUET Nicolas. **Champagneux** : Mme SAUNIER Elise, M. CAGNIN Georges. **Domessin** : Mmes ANDRE Valérie, HERRAULT Françoise. **La Bridoire** : Mmes BEGUIN-BECHEROT Nathalie, JOURDAN Véronique, MM. BERTHIER Yves, VITTOZ Philippe. **Pont de Beauvoisin** : Mmes FERRARI Myriam, YACONO Céline, MM. BERTHOLLIER Christian, LECOCQ Pascal, PEYSSONNERIE Daniel. **Rochefort** : M. ARGOUD Yves. **Saint Béron** : Mme VERRIER Muriel, MM. GONARD Xavier, PERROT Alain. **Saint Genix-les-Villages** : Mmes COUDURIER Françoise, MESTRALLET Nadège, PICARD Marie-France, MM. DREVET-SANTIQUÉ Jean-Pierre, PARAVY Jean-Claude, PUGNOT Bertrand, REVEL Daniel. **Sainte Marie d'Alvey** : M. PERSON Philippe. **Verel-de-Montbel** : M. CEVOZ-MAMI Christian.

04 Pouvoirs : M. LESAGE Claude à Mme ANDRE Valérie, M. LOMBARD Daniel à M. BERTHOLLIER Christian, Mme MADELON Caroline à Mme HERRAULT Françoise, M. PICHE Barthélémy à M. REGALLET Paul.

02 Absents : M. BILLON Pierre, Mme LABBAY Catherine.

OBJET : BUDGET ANNEXE ZAE CONTIN FORET EST FORET OUEST - Avances remboursables, subventions d'équilibre et remboursements d'avances pour 2024

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2024_03_26_07 du 26 mars 2024 relative aux avances remboursables, subventions d'équilibre et remboursements d'avances pour 2024

Vu le projet de décision modificative budgétaire n°1 du budget annexe ZAE Contin Foret Est Foret Ouest ;

Les éléments suivants sont rappelés à l'Assemblée :

Lors du vote du budget 2024, une avance remboursable en provenance du budget principal avait été consentie pour un montant *maximum* de 16 095,63 euros.

Suite aux corrections à apporter au budget annexe en raison de la modification de l'affectation des résultats, il apparaît que le budget annexe n'aurait plus besoin de l'avance remboursable en provenance du budget principal pour un montant maximum de 16 095,63 euros et il sera même en capacité de rembourser une partie des avances consenties par le budget principal les années précédentes à hauteur de 8 333,86 euros.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,
Par 34 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention,**

➤ **DECIDE :**

- que le budget annexe ZAE CONTIN FORET EST FORET OUEST puisse rembourser au budget principal une partie de l'avance reçue, selon les montants *maximum* suivants :

Budgets ZAE concernés	Montant
CONTIN FORET EST FORET OUEST	8 333,86
TOTAL	

➤ **MANDATE** le Président pour faire le nécessaire et pour signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ces décisions.

Le Président,

-**Certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité.

-**Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 11/06/2024,

Le Président,
Paul REGALLET

Le secrétaire de séance,
Georges CAGNIN